

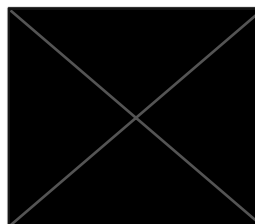
Resp. client:
N° commande:
N° client commettant: **32879**
Nom commettant: **ANTARGAZ BELGIUM**
Pers. cont.:
Tel.:
Fax:
GSM:
E-mail:



OCB vzw
Member of OCB Group

ProKo.: PB13 Type: 2
N° rapport : **6149049**
N° rapp. Prov.: **V6149049**
Date: 05/03/2024

Propriétaire/locataire:



Département: REC

RAPPORT DE L'EXAMEN D'UN DEPOT EN RESERVOIRS FIXES DES GAZ PETROLE LIQUEFIES

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/REC/001, §7.3)

Réglementation - Wallonie: A.G.W. 07/07/2005

REFERENCE J23588

N° Client 1 025781000

N° réservoir: J23588

Propr./locat.: Locataire

Utilisateur:

Lieu du contrôle:

DU ROY 31 LIMERLE GOUVY 6670

Date du contrôle: 09/02/2024

Périodicité: 60 mois

Suivant contrôle avant: 28/02/2029

Contrôleur: STASSART MATHIEU

DONNEES GENERALES DU DEPOT, RESERVOIR ET SES ACCESSOIRES

RESERVOIR (contenu : 30 %)	Constructeur VAN LEER - LIER	R_Numéro J23588	Capacité 1600 L.	E / CE - Date 01/11/1971
	N° Certificat 10952571	Date 10/12/1971	Par / CE-n° APRAGAZ	RI-date
SOUPAPE DE SURETE :	Nombre 1	Marque/type OMEGA (U) 1"	CPS Oui	Date - validité 2019.04 - 10 ans
ATTESTATION TUYAUT :	Délivrée par ETS FERNAND FRANCOIS	C. Postal	Commune	Date
- Tuyauteries extérieur: - Tuyauteries intérieur: - Vérificateur:				
AUTORISATION :	Classe 2	Date 27/02/1995	Durée/validité ANS / 27/02/2025	Capacité autorisée 1600 L.
				Capacité totale 1600 L.
EPREUVES / MESURES				
TEST ETANCHEITE :	Effectué par	Date	N° rapport	Resultat
- Tuyauteries extérieur: - Tuyauteries intérieur:	- -	- -	- -	pas effectué pas effectué
RACCORD. COMPTEUR:	Marque	Numéro	Index	Etanchéité
(du réservoir jusqu'au robinet du compteur)	- - - -	- - - -	- - - -	- - - -
PROTECTION CATHODIQUE:	☐ réservoir souterrain ☐ présent $U_1 =$ mV $U_2 =$ mV $I =$ A $R =$ Ω			

NOTES

(à l'exception dans la Région de Bruxelles-Capitale) On ne peut exploiter un établissement de troisième classe ne qu'après avoir fait une déclaration au préalable à la Commune.

CONSTATATIONS : REMARQUE (X) / INFRACTION (X)

- ☒ ☐ (450) Seul le contrôle du réservoir a été effectué à la demande du commettant.
Le contrôle quinquennal de l'étanchéité des tuyauteries interne doit être effectué à la demande du propriétaire/locataire.
Ce contrôle doit être effectué dans le plus bref délai et sans retard.
Faire contrôler l'installation intérieure par un organisme agréé, tel que OCB, et veuillez nous transmettre une copie du rapport.
Vous pouvez aussi le commander chez OCB par mail à planning@ocb.be avec mention du numéro de ce rapport.